

Dépenses

Travaux sur chemins vicinaux	2017.60
Empli du legs Garat	831.50
Empli de la subvention pour les Forgerons	317.80
Plus value des impositions extraordinaires travaux	16802.81
Mémoires impayés des exercices antérieurs	6300.-
Gratification à M. le Directeur-adjoint	50.-
Gratification au Comptable-Chef	50.-
Allocation au Secrétaire de la Mairie (consultations diverses)	100.-
Entretien de la Mairie et Bâtiments comm.	19364.06
Chaufrage des écoles et Mairie	4000.-
Subvention à l'Œuvre du Travail	30.-
- id - des Mutilés de Guerre et Gaze	50.-
- id - des pupilles de la Nation	50.-
- id - des pupilles de l'école	200.-
- id - à la ferme du Bel-Air	100.-
Têtes publiques	1400.-
Entretien des chemins ruraux	1548.30
Subvention de la Cie forestière monument des soldats et travailleurs	7600.-
Éclairissement des chemins ruraux	3000.-
Indemnité à l'Agent. Voyer complément	100.-
Traitement du Secrétaire municipal (10%)	91.70
Remontage de l'horloge complément	60.-
→ Dépenses imprévues	1000.-
Total	65063.83

Budget primitif : le conseil vote les dépenses obligatoires et facultatives pour l'exercice 1923.

→ <i>Alors?</i> →	
Traitement du Secrétaire de la Mairie	1320.-
Frais de Bureau de la Mairie	1000.-
Imprimés à la charge des communes	300.-
Conservation des Archives	50..
Frais des Requêtes de l'Etat civil	50..
Abonnement au journal officiel	300.-
- id - Journal des Maires	4.-
	8,-
à Reporter	5.982.-

Report	5982 -
Frais de confection des fûtes	150.-
Frais de chauffage du Bureau de la Gendarmerie	60.-
Traitements du Receveur Municipal	2983.-
Traitements du Garde-Champêtre	3720.-
Dotation de la Rosière	1500.-
Télégraphie - Allocation au porteur de dépêches	300.-
Prolongation d'ouverture du Bureau de Poste.	1350.-
Dépense pour le téléphone	300.-
Abonnement pour diverses publications	30.-
Salaire du Cambrour-Afficheur	30.-
Caisse d'épargne	200.-
Annuaire du département	12.-
Livrets de famille	20.-
Secours aux Réserveuses et à leurs familles	100.-
Traitements du Secrétaire Adjoint	3360.-
Entretien de la Mairie	3000.-
Entretien et clôture des cimetières	500.-
Contributions pour les biens et revenus communaux	250.-
Apprentissage de métiers	125.-
Remboursement déduit au Bureau de Bienfaisance <small>Eggs Bourgeo</small>	700.-
Entretien des Bâtiments communaux	1500.-
Chaussures aux enfants des Ecoles	800.-
Entretien des fontaines, puits, Moles	200.-
Assurances des Bâtiments communaux contre l'envirrage de l'Habitation & incendie	200.-
Assurance de l'Habitation communale	120.-
Allocation à la Société des Sapeurs-Pompiers	500.-
Entretien des pompiers à incendie et l'équipement	300.-
Assurance des pompiers	20.-
Frais d'entretien des Voies aux lettres	50.-
Contingent de la Commune pour les enfants assistés	1000.-
- id - pour les aliénés	500.-
Dépenses d'assistance médicale gratuite.	800.-
petites opérations chirurgicales	50.-
Assistance aux Vieillards et hospitalisation	4000.-
Vaccination gratuite	300.-
Assistance pour les Gendarmes	75.-
Contingent dans les dépenses de la santé publique	600.-

② Reporter — 35787.-

Report

35787. "

345. "

50. "

1200. "

700. "

300. "

500. "

400. "

500. "

20. "

30. "

1500. "

750. "

2500. "

500. "

1800. "

800. "

1000. "

1000. "

100. "

100. "

100. "

1000. "

1000. "

2000. "

5000. "

3500. "

1130. "

200. "

200. "

2000. "

1000. "

2000. "

5000. "

5200. "

700. "

9000. "

11380. "

11400. "

100. "

120. "

11452. "

1800. "

3000. "

Reported 1994.

Inspection des Plantes		
Retraites ouvrières		
Assistance aux familles nombreuses et secours		
- id - aux femmes en couches		
Assurance des Employés municipaux		
Secours aux indigents		
Subvention à la Société de fanfare		
- id - à la Société de secours mutuels		
Assurance des sautes lourdes des pompiers		
Frais de contrôle d'énergie électrique		
Entretien des écoles publiques		
Indemnités de résidence aux Intit'el Just'		
Indemnité de logement - id -		
Chaussage, éclairage et balayage des classes et Mairie	5000. "	
Mobilier scolaire		
Salaire de l'aide de l'école maternelle		
Registres et imprimés, à l'usage des écoles		
Indemnités de chauffage aux Intit'el Just'		
Medailles et livrets, pour prix & legs échangé		
Subvention à la mutuelle scolaire		
Récompenses scolaires		
Subvention à la caisse des Écoles		
Fournitures aux élèves des Écoles		
Garderie au personnel enseignant, pour œuvres post scolaires	3500. "	
Emploi du legs Garrat		
Subvention à la société sportive		
- id - Cercle à Racine		
Entretien des Pâques		
Éclairage des Écoles, Batiments, Materiel		
Entretien des bourses et immobilières		
Indemnité à l'agent Corgey		
Salaire des cantonniers de la voirie urbaine		
- id - chemins ruraux		
Entretien des chemins ruraux		
Dépenses diverses		
Frais généraux		
Contingents affectés aux ch. de grande communication		
Entretien des chemins ruraux		
Chargissement des chemins ruraux		

Report

119294.11

Dépenses des commissions arbitrales	400-
Fêtes du 14 juillet et autres	4000-
Recensement par le Contrôleur	300.
Monoraires de l'Architecte et du Géomètre	600.-
Salavage de la Mairie	260.-
Inhumation des Indigents	500.-
Dépenses imprévues	5000.-
Destruction des hammettes autres animaux minables	200.-

Total

130.254.4

Les recettes étant de

94.971.76

Il reste à pourvoir à un déficit de

55.282.24

Du la loi du 5 Avril 1884.

Considérant que les dépenses ci-dessus sont évidemment et justifiées.

Le Conseil vote une imposition extraordinaire de 55.282.24 représentant 128 centimes 26 additionnels au principal des contributions directes, pour couvrir les dépenses annuelles ordinaires ci-dessus désignées.

Soit Conseil municipal.

Du décret du 31 juillet 1867, et 5 Avril 1884,

Délibéré ce qui suit:

Il est voté une imposition extraordinaire de 8 centimes 64, par franc, au principal des contributions, pour le traitement de la Garde-Champêtre de la Commune d'Orsay, pour l'année 1883.

Budget vicinal Soit Conseil municipal.

Du la loi du 21 Mai 1836, l'Instruction ministérielle du 24 Juin suivant, et le règlement général sur le service des chemins vicinaux.

Du les propositions présentées par l'Agence Doyenne.

Du l'arrêté de mise en demeure, de l'Agence Doyenne, le Préfet, en date du 10 Mai 1882.

Considérant qu'il y a intérêt à entretien dans

sur bon état de viabilité les chemins de grande
Communication, d'intérêt commun et vicinal
Adopte les propositions présentées par M^e
l'Agent Comptable pour l'entretien de ces chemins
Vote l'inscription au Budget vicinal de
celles et crédits nécessaires, pour le service
des chemins vicinaux, pendant l'année
1923, avec 3 journées de prestations.
Budget primaire (toutes et dépenses) 29.452^f
Chapitres additionnels - id - 7.205^f
Le Conseil décide le remplacement, sur une
base vicinale, de 3 journées de prestations.
d'hommes et de 3 journées d'animaux
et véhicules.

Imposition extraordinaires. M^e le Maire présente et fournit le tableau
des assiettes à projeter pendant l'exercice 1923
pour assurer le remboursement des emprunts
contractés antérieurement.

Centimes pour remboursement de 53.300^f
autorisé par arrêté du 30 Décembre 1902. Égaux
Centimes pour remboursement de 12.333^f 33^c
par arrêté du 5 Mai 1903. Ecoles.

Centimes pour remboursement de 63.789^f 65
autorisé par arrêté du 10 Avril 1907. Cinquième
Centimes pour remboursement de 25.666^f
autorisé par arrêté du 12 Mars 1908. Ecoles.

Mémoires impayés. M^e le Maire propose qu'il versé soit de 6.300^f
des exercices antérieurs, soit inscrit au chapitre additionnel de 1922,
pour assurer le paiement des mémoires et
restant due des exercices antérieurs.

- 6000 f -

Travaux de ferrurerie (Favory)	516 ^f 68
Travaux de couverture, plomberie (Lafond)	2648 ^f 70
Travaux de Maçonnerie (Gussenne)	1340 ^f 03
Monum. dues à M. Mangé (Géomètre)	384. "
Monum. dues à M. Colin (Architecte)	598. 24
Frais du Gaz	699 ^f 69

Total —————— 6181^f 51

Le Conseil reconnaît que les dépenses restant à payer, ont été régulièrement justifiées, et qu'elles seront mandatées sur l'art. 4 du Budget additionnel de 1922.

10^e du traitement du Receveur municipal

Le Conseil municipal.

—

On le décret du 27 Juin 1876, article 5, et la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 1^{er} Juin 1876.
Considérant qu'il est équitable que les sommes du Receveur municipal soient augmentées d'un dixième,

Le Conseil vote l'adition d'augmentation en faveur de M. le Receveur municipal à partir du 1^{er} Juin 1922, date de son entrée en fonctions, et décide que la somme nécessaire sera inscrite au Budget communal. Contefois cette faveur ne lui est accordée, qu'à la condition de rester à Orsay, et de recevoir le public, dans défaillamment des jours fixes, les jours où il sera disponible.

Egoûts Rue des 3 saunes

M. le Maire expose au Conseil que la ligne des Egoûts formés devant être rechargée prochainement pour la voirie, il serait équitable, devant le faire ce travail, d'établir, pour raison de solidité, des égoûts pour recevoir les eaux pluviales et ménagères.

Le Conseil.

Le Conseil reconnaissant le bien fondé de l'exposé de M. le Maire, et en raison de l'urgence desdits travaux,

Il est d'accord d'informer M. le Maire de faire établir un devis et un cahier des charges, et de procéder à l'adjudication de ces travaux qui seront soldés sur le crédit inscrit au chapitre additionnel de 1922.

La valeur des impositions extraordinaires pour 16.802⁵⁸¹
et à laquelle sont désignés pour assister M. le Maire, M. M. Trouvé et Frichette
Conseillers municipaux.

Travaux un'école et aux bâtiments

M. le Maire expose au Conseil que divers travaux d'entretien sont nécessaires aux Écoles, à la Mairie et communaux.

aux Bâtiments communaux.

Le Conseil

L'approbation de l'urgence desdits travaux, est d'avis
d'inviter M^e le Maire de faire établir un cahier et un
cahier des charges et de faire procéder à son adjudica-
tion.

Ordonnance chap. add. un crédit de - - - 10.366⁴06
et l'art. 2 du Budget primitif - - - 3 000⁴

Sont - . 22.366⁴06

pour couvrir la dépense dont il s'agit.
L'ingr. H^e M. Lourme et Chabaneau, Conseiller
municipal, prie à sisiter M^e le Maire et l'Ad-
judication.

Rémontage de
l'horloge

Le Conseil est d'avis de faire droit à la demande de
M^e Troubey, horloger à Gray, et lui alloue un
truitement annuel de 120⁴, pour le rémontage de
l'horloge communale.

Fête
de Saint-Louis

La fête de St Eustache est fixée cette année au
dimanche 1^{er} Septembre.

Indemnité de résidence. L'acte est fait de l'autorité préfectorale en date
au personnel enseignant. du 12 juillet dernier, concernant l'indemnité
de résidence du personnel enseignant.

Le Conseil persiste dans ses délibérations des 19
février et 29 avril 1922, en faisant observer que
cette dépense incombait expressément à l'Etat.

Diverses communications. Acte est donné à M^e le Maire, pour les diverses
communications que il a faites au Conseil.

Assistance aux familles. M^e Etienne, mère de 6 enfants, dont 5 sont nés sans
membres.

Habitante cette commune depuis le 1^{er} juillet 1922, et présente depuis
pendant 4 ans à Mozay et C^{te}. Orne elle est actuellement déjà reconnue infir-
mité des familles nombreuses, abandonnée par son mari,
depuis le 3 juillet dernier, n'ayant aucun renouvellement admis
en 2^e partie.

Service médical gratuit. Le conseil est d'avis d'admettre exceptionnellement, à
l'assistance médicale gratuite, le nommé Jérôme Léonard, âgé de
21 ans, atteint de tuberculose, et dans l'impossibilité de se procurer
aucun travail.

La lecture faite, les Members présents ont signé.

2 Drs A. Weyl
A. Marot

C. Courtier
F. Guillet
J. Dolad
G. L. Leroy

Session d'Août 1922.

Convocation.

Du samedi 5 Août 1922.

Convocation du Conseil municipal, pour le Jeudi 10 Août, 1922, à 8^h ½ du soir, à la Mairie, pour la tenue de la Session d'Août.

Le Maire.
M. Lormée

ans mil neuf cent vingt-deux, le Jeudi 10 Août, à 8^h ½ du soir, le Conseil municipal d'Orsay, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de ses séances, sous la présidence du Maire, pour la session ordinaire, du mois d'août.

Sont présents M. M. Lormée, Maire, Charbonneau, adjoint-Gégoine-Cornat-Eroux-Courtin-Galand-Dolais-Elin-Eroux.

Sont absents: M. M. Dreux, Erichaux excusé, et M. M. Thuisson - Tellier. Membres décédés: M. M. Escande et Formé.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire, M. Dolais, lequel fait lecture du procès-verbal de la précédente séance, lequel est adopté sans observations.

Le Conseil est d'avis d'approuver les comptes et Budgets de l'Hospice d'Orsay, tels qu'ils vont, présentés par la Commission administrative.

Comptes
de l'Hospice.

omination de 2^e M. M. Dreux et Eroux, sortis nommés, pour légis, pour établir la faire partie de la Commission chargée d'opérer des sélecteurs, à la chambre, les modifications nécessaires à la liste Tribunal de Commerce des électeurs de la Chambre et du Tribunal de Commerce.

M. le Maire donne connaissance au Conseil, d'un projet de Marché, qui se tiendrait le Vendredi de chaque semaine.

Le Conseil.

Après examen des propositions qui lui sont faites

Marché

par M. Revoux, concessionnaire de droits communaux, demeurant 1^{er} quai Jules Courmont à Lyon.

Décide de les admettre, sauf les modifications suivantes:

La durée de la concession est fixée à 5 années moyennant une redevance annuelle de 150^{fr}.
Après au bout des 5 années, un droit de préférence est réservé au concessionnaire.

Que le balayage et l'entretien des ordures soient effectués aux frais dudit concessionnaire futur. M. le Maire, à traiter au mieux des dépenses de la Commune.

Chemin rural N° 18. M. le Maire communique au Conseil le dossier concernant le déclassement d'un chemin rural N° 4, et son classement dans la voirie urbaine avec fixation des alignements.

Le Conseil.

Que toutes les pièces dressées pour l'exécution du projet.

Considérant que l'enquête n'a soulevé aucune objection.

Que l'exécution du dit projet offre à la Commune des avantages incontestables.

Il est donc avis d'indemander l'approbation par Monsieur le Préfet.

Déviation du chemin M. le Maire dépose sur le bureau le dossier concernant la déviation du chemin rural N° 5, à "de la dimancherie".

Le Conseil.

Que toutes les pièces établies pour l'exécution du projet.

Considérant que l'exécution du dit projet est extrêmement avantageuse pour la Commune et Orsay. Qui au cours de l'enquête, aucune réclamation n'a été formulée.

Décide d'indemander l'approbation à Monsieur le Préfet.

Avenues de Mondétour Le Conseil.
et de Bures.

Par sa délibération du 1^{er} Mars 1922.

Sur le plan des voies à ouvrir, indiquant par une teinte rose la surface de terrain cédée à la Commune, par M. Haugé.

Sur les profils des Avenues de Mordeletour et de Bures
Sur le projet de convention dressé par M. le Maire et accepté par M. Haugé.
Diligence.

Est approuvée la convention intervenue entre M. le Maire et M. Haugé, portant cession à la Commune des terrains formant l'assiette de l'Avenue de Mordeletour et de l'Avenue de Bures, dans le lotissement nommé dit d'Orsay-Gare.

Il est proposé à M. le Maire à soumettre la présente convention à la signature de Monsieur le Préfet.
Prend l'engagement d'inscrire au budget communal un crédit de 4.500 francs pour le payement de l'indemnité accordée à M. Haugé pour l'éloignement à 11 mètres des voies proposées.

Charge M. le Maire, de poursuivre les formalités nécessaires au classement dans la voirie urbaine publique des deux avenues dont il s'agit, lorsque les travaux auront fait l'objet d'une réception définitive par la Commission des chemins du Conseil municipal.

Electricité M. le Maire communique au Conseil, le nouvel avenant devant établir par la société Sud-Européenne, dont le siège est à Bourg-la-Reine (Seine) 85 Grande Rue.

Considérant qu'il contient des conditions acceptables pour la Commune.

Qu'il a été soumis à une enquête de 8 jours, et qu'aucune réclamation n'a été produite.

Est d'avis.

De l'approuver et d'en demander l'exécution après approbation de Monsieur le Préfet.

Le Conseil décide que cette inspection ne sera pas organisée dans les écoles.

Le Conseil nomme les Membres qui feront partie de différentes commissions.

Inspection édicale des Écoles A l'unanimité, M. Sénoux est nommé Membre
Commission scolaire.

de la Commission scolaire, en remplacement
de M. Escande, décédé.

Commission des travaux M. Courtin
et déclaraçage

Commission des finances M. Groulx

Dépotoir

Pour le moment, le Conseil ne peut déplacer
le dépotoir existant.

Pupilles de la Nation Il est fait lecture d'une lettre de M. le Pré-
sident de la Section permanente de l'Office
départemental des pupilles de la Nation,
faissant connaître qu'une exposition de
l'apprentissage et du travail se tiendra
à Versailles, à l'Orangerie du château,
du 10 Septembre au 1^{er} Octobre.
Le Conseil.

Désirant s'associer à cette manifestation
est d'accord, sauf approbation de M. le Préfet
de voter la somme de 20^{fr}. sur les disponibilités
budgettaires de l'exercice 1922.

Diverses communications - Celle-ci est donnée à M. le Maire, pour les
diverses communications qu'il a faites au Conseil

Assistance aux Femmes en couches. Mme Négres née Mathilde-Eugénie Guérin,
domiciliée Avenue St-Lazare, depuis 1896
sans ressources, devant avoir son 3^e enfant
meritante, Admise en 1^{re} partie.

Mme Cardon, née Hélène Philomène
Grard, domiciliée, Rue du chemin de fer,
depuis Septembre 1919, sans ressources, étant
sur le point d'avoir son 3^e enfant, méritante
Admise en 1^{re} partie.

Assistance aux vieillards. Mme Dupuis née Elisabeth Lemaire, âgée de 95 ans
sans ressources, hospitalisée à l'hospice
d'Orsay, née auditeuse, où elle a toujours résidé,
Admise en 1^{re} partie.

Après lecture faite, les membres présents ont signé,

Aug. Wm J. Chaston Lapeyrière A. Wm

Courtin J. Dolle J. Galand
R. Courteau J. Groulx

Séance du 1^{er} Septembre 1922.

Convocation -

Du lundi 28 Août 1922

Convocation du Conseil municipal, pour le
Mardi 1^{er} Septembre 1922, à 8^h ½ du soir,
à la Mairie, à l'effet de délibérer sur les affaires
portées à l'ordre du jour.

F. J. Maire.

J. A. Adj.

R. Charon Legge

L'an mil neuf cent vingt-deux, le Vene-
dredi premier Septembre, à 8 heures et demie
du soir, les Membres du Conseil municipal
d'Orsay, se sont réunis à la Mairie, sous la
présidence de M. Eorne, Maire.

Présents: M. M. Eorne, Maire, Charon-Legros
Adjoint, Dreux, Grégoire, Éroux, Frichoux,
Courtin, Frère, Galand, Dolais, Colin.
Absents: M. M. Cormat, Buisson, Peltier,
et M. H. Escande et Formé, décédés.

M. Dolais, élu Secrétaire, prend place au bureau
en cette qualité, et fait lecture du procès-verbal de
la dernière séance, qui est adopté sans obser-
vations.

M. le Maire donne lecture au Conseil du
décret du 21 Mars 1922, inséré au Journal
Officiel du 22 du même mois, par lequel
est fixé le montant des indemnités dues aux
Instituteurs et Instituterices qui n'ont pas reçu
pas le logement en nature.

Le Conseil en voie de s'inspirer des instruc-
tions contenues dans ledit décret,

Décide que les indemnités annuelles
de logement allouées au personnel enseignant
ne recevant pas un logement en nature,
seront les mêmes que celles allouées préce-
demment.

M. Bourdinot Directeur - - - 475^e

M. et Mme Daré, Instituteurs adjoints mariés - 550^f
 Mme Dupont - - - - - 250^f
 Mme Gay - - - - - 250^f

Marché.

M. le Président communique au Conseil,
 le traité qui il a passé avec le concessionnaire
 du Marché,
 le Conseil.

Considérant que celui-ci a admis les diverses
 modifications énoncées dans sa délibération
 du 30 juillet dernier,
 approuve ledit traité et en sollicite l'appro-
 bation par Monsieur le Préfet -

Chemin de Villebon. M. le Maire expose que la Commune de Ville-
 bon a décidé la réfection du chemin dit « de
 Mademoiselle », reliant cette Commune à Orsay
 et sollicite la Commune d'Orsay de participer
 pour une part, dans le montant de la dépense
 après délibération.
 le Conseil.

Considérant que les travaux dont il s'agit
 n'intéressent que très indirectement Orsay,
 mais qui à titre de solidarité communale,
 vote une subvention fixe de 500^f, à prélever
 sur les disponibilités budgétaires de l'exercice
 1922, à la commune de Villebon.

Rue du bouche d'égout. En raison des nombreuses plaintes qui ont
 parvenues à la Mairie.

le Conseil.

Considérant que par temps d'orage ou de grande
 pluie, l'égout existant sous le chemin de Villebon
 (mentionné N° 95, à Orsay, Boulevard du
 breuil) est insuffisant pour assurer l'évacua-
 tion des eaux.

Considérant que ces eaux, s'accumulant dans
 la cour de la gare, et sur le Boulevard Dubreuil
 occasionnent une gêne sérieuse pour la
 circulation, et pour les riverains de la voie
 publique.

Émet le voeu.

Que l'Administration vicinale étudie d'urgence

les mesures à prendre pour éviter la stagnation des eaux pluviales dans la cour de la Gare, d'Orsay et sur le Boulevard Debrieul.

Éclairage de la Gare. Le Conseil.

Fossé.

Considérant que la Gare d'Orsay est très mal éclairée, principalement pour les trains du matin, et aux heures tardives du soir, ce qui en rend l'accès des trains difficiles.

Exprime le vœu que la gare soit éclairée à l'électricité et que la Cie PO, fasse les travaux nécessaires pour donner satisfaction au public.

Demande en outre, que la Compagnie fasse nettoyer régulièrement le fossé de la gare des marchandises, parallèle à la route, en vue de l'écoulement des eaux.

Cimetière.

Le Conseil décide que la translation des corps des soldats ait lieu prochainement.

Commission des travaux de la cimetière. Le Commissaire des travaux de la cimetière.

Travaux et communications. A cet effet, est donné à M. le Maire, pour les diverses communications que il a faites au Conseil.

Assistance aux femmes Mme Gérard domiciliée Rue de l'Amay, étant en couches. Dijon 4^e enfant, née à Orsay, où elle a toujours résidé, digne de secours que elle sollicite, admette en 1^{re} partie.

Assistance aux Vétérans. Lecture est faite de la lettre de M. le Directeur du départemental de l'assistance publique, pour laquelle il fait connaître que M. Decave Dupuis ne peut être placé à l'hospice d'Orsay au compte du service de l'assistance aux Vétérans, cet établissement étant pris désigné pour recevoir les bénéficiaires de la loi du 14 juillet 1905.

Assistance au service médical gratuit. Lecture est donnée de la demande du nommé Etienne Pierre âgé de 25 ans, atteint d'une maladie incurable qui l'empêche de se livrer à aucun travail, par laquelle il sollicite son admission au service médical gratuit pour les deux enfants. Admis.

Serrain au Guichet.

Mairie, budget communal, Société des élections avec H. Rabier à Tillebon, avec effet de l'achat par la commune, d'une parcelle de terrain, au Guichet, limité de re mettre en relations avec H. Rabier à Tillebon, avec effet de l'achat par la commune, d'une

Et ont signé, les Membres présents.

R. Weston Lapeyrière A. Lévy
J. Monitz Courbin E. Galon J. Lévy D. Bricheux
F. Dolce

Séance du 20 Septembre 1922.

Convocation.

DU SAMEDI 20 SEPTEMBRE 1922.

Convocation du Conseil municipal, pour le ~~mercredi~~
20 Septembre 1922, à 8 h ½ de l'heure à la Mairie, pour
délibérer sur les affaires portées sur l'ordre du
jour.

Le Maire.
L'adjoint.
Richetton Lévy.

Dans un bref intervalle de vingt-deux
heures, le Mercredi vingt-septembre, à huit heures
et demie du soir, les membres du Conseil mu-
nicipal d'Orsay, se sont réunis à la Mairie,
sous la présidence de M. Charton-Régnier,
adjoint.

Etaient présents; M. M. Charton-Régnier,
Adjoint, Grigorie, Connat, Sévoux, Richetton
Courtin-Guivré, Galand, Culin.

Etaient absents; M. Deluis excusé, M. M. Comme
Maire, Dreux, Buisson, Tellier, et M. M.
Grandet Formé décédés.

M. Richetton a été désigné pour remplir les
fonctions de Secrétaire, puis il donne lecture
du procès-verbal de la précédente séance,
lequel est adopté sans observations.

Credit pour le M. le Président expose à l'assentiment municipal,
paiement de travaux que l'article 8, du chapitre additionnel, de 1922,

(Entretien de la Mairie et l'Édifice communal),
s'élevant à 19364,06, a été réduit par la Préfecture,
à 6275,82, la différence étant distraite pour travaux
aux chemins et l'indemnité de résidence attribuée
au personnel enseignant.

Le conseil

Considérant que les travaux suivants, décidés par
Adjudication, étaient à la Mairie et aux écoles,
sont en cours, et que les Entrepreneurs ne clament
des acomptes.

Considérant qu'en raison de la rentrée prochaine des classes, ces travaux ne peuvent subir aucun retard.
Que quelques dépenses obligatoires et supplémentaires ont été faites.

Est d'avis.

D'aller une somme de 19.000 sur les disponibilités budgétaires de l'exercice 1922, afin de parfaire la différence entre la somme échue possible au chapitre additionnel et le montant de la dépense dont il s'agit, et de priere ^{le} le Préfet d'informer le préfet pour l'Etat fait lecture, au Conseil, d'une délibération de la commission administrative de l'hospice Archange d'Orsay, en date du 11 Septembre 1922, sur le projet d'un Emprunt.

Le Conseil.

Considérant que l'état des finances de l'hospice, est très précaire et s'est encore aggravé par suite d'une contrainte envoisée, par l'^{le} le percepteur du 8^e arrondissement 1^{re} Division, à Paris, pour les contributions arriérées des années 1916 à 1922, s'élevant à 25.421⁵⁸.

Que de plus, le déficit du Budget prioritaire de 1923, se monte à 12.000⁰⁰.
Pour ces motifs.

L'autorise cet établissement à contracter, avec Crédit foncier, un emprunt de 40.000⁰⁰.
Après lecture faite, les Membres présentent signé.

B. Chauvet Leger Eugène A. Collet
Gouzon E. Galand Jean
René Bertrand Le Brun J. J. Marrey

Séance du 16 Octobre 1922.

Convocation.

Le Jeudi 12 Octobre 1922.
Convocation du Conseil municipal, pour le
Jeudi 16 Octobre 1922, à 8^h ½ du soir, à la
Mairie, pour délibérer sur les affaires portées

à l'ordre du jour.

*Le Conseil
a été ouvert*

Année mille neuf cent vingt deux, le lundi 16 Octobre, à 8 heures et demie du soir, les membres formant le Conseil municipal d'Orsay, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence du Maire. Sont présents M. H. Lorme, Maire, Chaston-Ligier adjoint - Deneu, Grégoire, Lavaux, Courtoin, Grouvié, Galand, Latravis et Colin. Sont absents: M. Comaracuse, M. H. Gricheneau, Guisson, Pettier, Membres décédés: M. H. Escaude et Fermé.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Latravis, lequel fait lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations. M. le Maire communique au Conseil, la lettre de M. le Directeur de la Compagnie du Gaz, Avenue ^{Bastien} Desnouettes &c, à Paris, en date du 13 Octobre dernier, concernant l'éclairage public.

Le Conseil après délibération, Est d'accord de demander à la Compagnie de faire les travaux nécessaires pour l'éclairage de la Ville au Gaz.

Dote la somme de 6000 francs, sauf approbation préfectorale, pour la mise en état du matériel.

Après l'exposé de M. le Maire

d'une place publique au Guichet et emplacement

Considerant qu'il y a lieu de prévoir l'acte futur pour les écoles, quisition au Guichet, agglomération -

d'habitants qui prend beaucoup d'extension, d'un terrain destiné à servir de place publique, et à permettre l'édification de bâtiments d'école.

Délibéré:

M. le Maire est autorisé à passer un acte avec M. Rabier, propriétaire, Rue Louis Blanc

Gaz

Création

N° 59, à Paris, pour réaliser l'acquisition d'un terrain d'une contenance de 4518 m², près de la Gare du Quicq, au prix global de 50.000 francs. Décide de voter la somme de 60.000 francs, pour le paiement du prix et des frais. Cette somme sera convertie à l'aide d'un emprunt communal à contracter avec Crédit foncier, remboursable en 30 années au moyen d'une imposition extraordinaire de 1 franc 84 pour 30 années, à partir de 1923. Charge le Conseil communal de l'établissement du dossier, à soumettre à l'enquête, pour obtenir la déclaration d'utilité publique nécessaire, pour l'exception des droits de timbre et d'enregistrement.

~~Norme une commission~~
~~constituée de M. H. Breu et dans les trois jours de la présente délibération,~~
~~qui de concert avec~~
~~M. Larcene, Doyen communautaire entre la Commune et M. Collinet, M. le Maire~~
~~ont chargé de s'entendre~~
~~avec M. Collinet au sujet~~
Si un accord amiable n'intervient pas, est autorisé à entamer de suite les formalités d'appropriation et de faire toutes notifications utiles au propriétaire intéressé.

Mémoires impayés M. le Maire propose de voter les fonds nécessaires, pour le paiement de mémoires restant dus:

Savoir:

Travaux de curage des lavoirs (Brangeon) ---	687 ⁵⁵
Divers travaux (M. Grégoire) ---	320 ⁷⁰
	<u>1007⁹⁰</u>

Le Conseil reconnaît que ces dépenses sont régulièrement justifiées, et qu'elles seront mandatées, après approbation préfectorale, sur les fonds libres de l'exercice 1922.

Bûche aux lettres. Le Conseil autorise M. le Maire de faire les démarches nécessaires pour établir une bûche aux lettres, le long de la Maison Sociale, au Quicq, où se tient le bureau de tabac et située près de la Gare.

Concession Le Conseil est d'avis de mettre en demeure dans le cimetière M. Neignen, d'arriver à exhumer les corps de ses parents, dans l'ancien cimetière.

Fournitures scolaires Le Conseil décide que les fournitures scolaires gratuites ne seront accordées qu'aux enfants de la commune

Chemin
de Chevrense.

L'étude en est renvoyée à la Commission des chemins.

Achat d'uniformes Lecture est faite de la demande de M. Monsignore pour les pompiers. Sous-Émendant de la subdivision des sapeurs-pompiers.

Le Conseil est d'avis de voter la somme de 600 francs sur les fonds libres de l'exercice 1922, sauf approbation préfectorale, pour l'achat d'équipement et de vêtements bleus, pour les mandarines.

Les membres de la Commission se réuniront pour examiner le supplément de la demande.

Equis

Le Conseil refuse de participer à la dépense dont il s'agit, et estime que cette dépense incombe au département.

Terrain Lemoinne apposé de M. le Maire.

Considérant que la Commune d'Orsay n'a subi jusqu'à ce jour, aucun trouble dans la possession ou la propriété des terrains lotis à M. Lemoinne, terrain provenant d'un délaissé de l'ancien chemin vicinal ordinaire N° 5.

Le Conseil délibère.

Les conclusions précédemment émises sont maintenues. L'affaire est à classer pourvoeuse et supplémentaire en ce qui concerne les intérêts de la Commune d'Orsay.

Diverses communications. Acte est donné à M. le Maire pour les diverses communications qu'il a faites au Conseil.

Assistance M^{me} Bourreux, née Roger-Lévy, domiciliée Rue aux Femmes en couches, du Général Duchaine N° 47, sans ressources, le mari étant de la classe 1922, et devant partir au Régiment le 12 Novembre prochain - née à Orsay, le 5 Avril 1905. Admise en partie.

Etant signé, les Members présents.

mon. R. R. B. Chotou Levy Lourat E. Dreyz
 E. Galand Collet
 H. Nouvel

Séance du 30 Octobre 1922.

Convocation.

Du Jeudi 26 Octobre 1922.

Convocation du Conseil municipal, pour le lundi 30 Octobre 1922, à 8^h ½ du soir, à la Mairie, pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire.
—
—

L'an mil neuf cent vingt-deux, le lundi 30 Octobre, à 8 heures ½ du soir, les membres formant l'assemblée municipale d'Orsay, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence du Maire.

Etaient présents : M. M. Lorme, Maire, Chastenay, gros Adjoint, Léonard, Leichoux, Courtin, Goussé, Galand, Dolais, Olin, Druet.

Etaient absents : M. M. Grégoire excusé, Cormier, Buisson, Peltier et M. M. Escande et Formé décédés.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Dolais, lequel fait lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

Terrain Collinet. Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Maire dépose sur le Bureau la lettre de M. Collinet Auguste, entrepreneur de Peinture, 1 Rue de la Sacristie, à Orsay, au sujet de la vente, à la Commune d'Orsay, d'un terrain d'immeubles de 8.700⁺ lui appartenant, près de la Gare du Guichet, et devant permettre d'y établir une place publique.

Le Conseil.

Après un minutieux examen de l'affaire, Est d'avis.

D'accepter toutes les conditions énoncées